



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 21 mars 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 15/03/2024

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : 28 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 28

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER ; François GUILLAMET

CAGD

Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Martine LABARCHEDE ; Philippe CASTEL ; Alain DUBOURDIEU

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Pierre PASQUIER ; Alain PERRET ; Philippe POURTAU

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES ; Jean-Louis DAVERAT

Absents :

CC. MACS

Francis BETBEDER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Laurent LAFOURCADE ; Jean LAVIELLE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ

CC. DU SEIGNANX

Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Isabelle NOGARO

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2024_025

Plan de financement et demande de subvention – communication parc véhicules poids lourds

Monsieur Alain Perret, Vice-Président, explique à l'assemblée que la politique de réduction, de prévention et de tri à la source des déchets doit être inévitablement accompagnée d'une communication adaptée à tous les ménages du territoire. Chaque année, plusieurs outils de communication sont utilisés pour sensibiliser les ménages à l'enjeu des déchets, tant sur la réduction, la prévention ou le tri à la source. Pour diversifier et toucher davantage les habitants à ces enjeux, M. Le président propose d'utiliser le parc de véhicules du Sitcom comme support de communication en équipant la plupart d'entre eux de visuels en faveur de la prévention, de la réduction et du tri des déchets (verres, emballage, carton, biodéchets, encombrant, seconde vie des matériaux...).



Monsieur le Vice-Président précise qu'il y a près de 50 départs de camions par jour depuis le siège du Sitcom pour assurer la collecte des déchets qui parcourent près de 600 000 km par an. Ces camions circulent dans toutes les rues des communes du territoire, au plus proche des résidents ; l'impact de communication est significatif. Toute la population sera touchée par le message porté par le camion, y compris les conducteurs qui croisent le camion, passagers sur les routes et même les piétons.

Dans ce cadre, Monsieur le Vice-Président présente le plan de financement prévisionnel ci-dessous et explique que le Département des Landes est en mesure de soutenir ces initiatives au travers son règlement d'intervention pour « la prévention et la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés ».

Dépenses prévisionnelles estimatives		Ressources		
Objet	Montant (euro HT)	Financeurs	Taux	Montant (euro)
Conception graphique	11 500	Département des Landes	35%	5 250
Impression				
Installation équipement	3 500	Sitcom	65%	9 750
Total	15 000		100%	15 000

Considérant le règlement départemental d'aides adopté en date du 23 mars 2023

Considérant le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté par le SITCOM Côte Sud des Landes

Considérant le souhait de la collectivité de développer des outils de communication performants au plus près des habitants en faveur de la réduction, de la prévention et du tri à la source des déchets

Considérant le règlement d'intervention du département des Landes dans le cadre de sa politique « prévention et collecte sélective des déchets ménagers et assimilés – Soutien aux collectivités locales »

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les projets d'investissement de communication ci-dessus

Approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus

Autorise Monsieur le président à solliciter le département des Landes dans le cadre de son règlement d'intervention et à signer tout document afférent à ce dossier pour en assurer la bonne finalité.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénesse-Maremne, le 27 mars 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

